

## **Compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2021**

**Etaient présents :** LE FUR Philippe, LE ROUX François, EYMARD Marie-Renée, TOURNIER Roland, Frédéric LE ROUX, Jo SCOUARNEC, Claudine LE BERRE, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne.

**Absents :** May DE FOUGEROLLES a donné procuration à Roland TOURNIER, Luc LE GURUN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Claudine LE BERRE est désignée secrétaire de séance.

### **1. Déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles AE 149 et AE 1105 d'une contenance de 17m<sup>2</sup>**

Les parcelles sont aliénées par Nicole LE GURUN au prix total de 35000 euros

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décline l'offre de préemption.**

### **2. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE D'AVY (Côtes d'Armor)**

La Commune de Houat a recours, dans le cadre d'une politique volontaire de reconquête de ses espaces agricoles et naturels, aux services de stagiaires poursuivant leur scolarité au lycée agricole d'Avy à QUESSOY dans les côtes d'Armor. Afin de confirmer et structurer ce partenariat, il est proposé une convention

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette convention.**

### **3. Convention avec les boulistes**

Un terrain de pétanque et un local dédié sont en cours d'aménagement à l'ouest des gîtes. Il est décidé de confier ce terrain à titre prioritaire à l'association de pétanque mais sans lui garantir une quelconque exclusivité. Ce choix se traduit par des dispositions impératives contenues dans une convention.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention**

### **4. AVENANT Enduits marché des gîtes**

Des travaux supplémentaires d'enduit se sont révélés nécessaires sur le chantier des gîtes.

**Lot 1 ter ENDUITS : 11 348.91 euros**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les plus-values du lot 1 ter du chantier des gîtes.**

## **5. Subvention gîtes 2<sup>e</sup> tranche du PROGRAMME SOLIDARITE TERRITORIALE**

Le Conseil départemental a subventionné les travaux des gîtes sur une première tranche 2020 de 750 000 euros. Le marché global des gîtes atteignant à ce jour la somme de 1 145 710.83 euros, il convient de solliciter une seconde tranche pour 2021 à laquelle correspond une aide départementale de 53 593 euros.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette demande de subvention.**

## **6. Tarification des gîtes**

Question différée au printemps. Examen trop précoce.

## **7. Prix de vente des terrains à Monsieur SOULIAC**

Il convient de questionner le notaire sur le juste prix à appliquer à la vente de la parcelle AE 349 à Monsieur SOULIAC. Question traitée sans vote.

## **8. Demande d'achat des délaissés de voirie au nord et à l'ouest de la parcelle AE 209**

Les propriétaires de la parcelles AE 209 entretiennent les espaces privés communaux attenants et souhaitent en faire l'acquisition au prix de 150 euro/m<sup>2</sup>. Les élus expriment une opposition de principe à se séparer d'espace communaux, fussent-ils délaissés.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, REJETTE cette proposition d'achat.**

## **9. Subvention achat de la Sirène**

L'acquisition de l'hôtel restaurant de la SIRENE pour la somme de 1 200 000 euros exige l'obtention de subventions de l'Etat au titre de la DETR et DSIL, de la Région au titre du tourisme social et solidaire ou de la cohésion des territoires et du Département au titre du programme de solidarité territoriale.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter ces subventions**

## **10. Tarif camping**

Un forfait saison est proposé pour les personnes qui résident au camping et travaillent à Houat tout l'été. Il s'élève à 320 euros.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE ce tarif.**

ASSEMBLEE LEVEE à 19h07